



Contrat de location de la Salle Polyvalente de ZOUFFTGEN

Entre les soussignés :

Madame MATHIEU Sylvie _____ Représentant la Commune,
Bailleur de la Salle Polyvalente d'une part,

Et
Demeurant à :

Preneur d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Deux types de location sont proposés :

1. Location sans cuisine ni matériel de restauration
2. Location avec cuisine et matériel de restauration

Location de type 1 : Sans cuisine

- La Salle Polyvalente est louée propre et sans dégradation

- Les clés sont remises soit en Mairie (*) par l'adjoint chargé de la gestion de la salle, soit par la personne chargée du gardiennage
 - La location comprend la grande salle, le hall d'entrée, les tables et les chaises, les sanitaires
 - Aucun accès n'est permis ailleurs que dans ces pièces sus citées.
 - Le preneur s'engage à rendre le bâtiment dans l'état où il lui a été confié
 - Le preneur dépose un chèque de caution **305,00 Euros** pour une personne résidant au village ou **610,00 Euros** pour une personne extérieure. Le chèque sera établi au nom du « **Receveur municipal de la commune de Zoufftgen** ».
- Ce chèque lui sera restitué si le responsable de la Salle ne constate aucune dégradation. Dans le cas contraire, le preneur s'engage à faire intervenir sa propre compagnie d'assurance par le biais de sa responsabilité civile.
- Le preneur s'engage à donner la preuve d'une assurance en cours de validité souscrite pour sa responsabilité civile.
 - Le montant de la location s'élève à

Demandeur	Durée	Salle
Particulier domicilié dans la localité	Week-end	175,00
Particulier domicilié hors de la localité	Week-end	350,00

Ces tarifs sont exprimés en Euros

- Après l'utilisation de la salle, il sera procédé à un contrôle de l'état des lieux par le preneur et la personne chargée du gardiennage. Cette dernière est habilitée à constater les dégradations éventuelles et l'état des lieux. Elle fera part en Mairie de ses remarques. Elle pourra faire recommencer le nettoyage des locaux si elle estime que celui-ci n'a pas été correctement exécuté par le preneur.
- La facture sera acquittée (**par chèque uniquement**) soit en Mairie (*), soit auprès de la personne chargée du gardiennage si rien ne vient modifier la tarification. Le chèque sera établi au nom du « **Receveur municipal de la commune de Zoufftgen** ». Un double de la facture sera remis au preneur comme preuve du paiement. Les clés seront rendues à ce moment par le preneur.
- La salle doit pouvoir être utilisable pour d'autres activités dès le lundi matin.
- Le preneur devra balayer le sol de la grande salle, laver la cuisine, le hall d'entrée et les toilettes, et vérifier que les abords soient propres. Le lavage de la Salle est pris en compte par la Mairie.

Location de type 2 : avec cuisine

- La Salle Polyvalente est louée propre et sans dégradation

- Les clés sont remises soit en Mairie (*) par l'adjoint chargé de la gestion de la salle, soit par la personne chargée du gardiennage
 - La location comprend la grande salle, le hall d'entrée, les sanitaires, la partie cuisine, les tables et les chaises.
 - Aucun accès n'est permis ailleurs que dans ces pièces
 - Le matériel de restauration sera remis par la personne chargée du gardiennage et vérifié par le preneur. Un inventaire sera signé par les deux parties.
 - Le preneur s'engage à rendre le bâtiment et le matériel dans l'état où il lui ont été confiés
 - Le preneur dépose un chèque de caution de **305,00 Euros** pour une personne résidant au village, **610,00 Euros** pour une personne extérieure. Le chèque sera établi au nom du « **Receveur de la commune de Zoufftgen** ».
- Ce chèque lui sera restitué si le responsable de la Salle ne constate aucune dégradation. Dans le cas contraire le preneur s'engage à faire intervenir sa propre compagnie d'assurance par le biais de sa responsabilité civile.
- Le preneur s'engage à donner la preuve d'une assurance en cours de validité souscrite pour sa responsabilité civile.
 - Le montant de la location s'élève à

Demandeur	Durée	Salle	Cuisine
Particulier domicilié dans la localité	Week-end	175,00	70,00
Particulier domicilié hors de la localité	Week-end	350,00	100,00

Ces tarifs sont exprimés en Euros

- Après l'utilisation de la salle, il sera procédé à un contrôle de l'état des lieux par le preneur et la personne chargée du gardiennage. Cette dernière est habilitée à constater les dégradations éventuelles et l'état des lieux. Elle fera part en Mairie de ses remarques. Elle pourra faire recommencer le nettoyage des locaux si elle estime que celui-ci n'a pas été correctement exécuté par le preneur.
 - Le matériel de restauration sera inventorié au rendu de la Salle. Tout article manquant ou détérioré sera remboursé par le preneur au tarif indiqué sur la feuille d'inventaire qu'il aura signée en connaissance de cause.
 - La facture sera acquittée (**par chèque uniquement**) soit en Mairie (*), soit auprès de la personne chargée du gardiennage. Le chèque sera établi au nom du « **Receveur municipal de la commune de Zoufftgen** ». Un double de la facture sera remis au preneur comme preuve du paiement. Les clés seront rendues à ce moment par le preneur.
 - La salle doit pouvoir être utilisable pour d'autres activités dès le lundi matin.
 - Le preneur devra balayer le sol de la grande salle, laver la cuisine, le hall d'entrée et les toilettes, et vérifier que les abords soient propres. Le lavage de la Salle est pris en compte par la Mairie.
- (*) aux heures d'ouverture

Nettoyage

- Balayage de la grande salle
- Nettoyage des tables et chaises
- Balayage et lavage de :
 - la cuisine
 - le couloir et l'entrée
 - toilettes
- Ramassage des détritits autour du bâtiment
- Remonter les poubelles près de la Mairie
- Les bouteilles, papiers et cartons passent au tri sélectif et sont apportés dans les containers qui se trouvent près du cimetière.

Réception vaisselle

Je reconnais avoir reçu, lors de la location de la salle polyvalente, la vaisselle demandée dans un état de propreté n'appelant aucune remarque.

Signature

Clauses contractuelles :

Le bâtiment est prévu pour recevoir 180 personnes au maximum.

Il convient de respecter les locaux et d'empêcher les dégradations

L'accès au toit est strictement interdit et très dangereux (les enfants surtout n'ont rien à y faire)

Eviter de salir les extérieurs

Ne pas sortir le matériel de la Salle

Le preneur déclare avoir pris connaissance des conditions générales du présent contrat qu'il accepte et s'oblige à l'exécuter scrupuleusement et sans réserve.

Location souhaitée : __1__

Prix de la location

Dates de la location :

Le preneur,

(faire précéder la signature de la mention LU 0et APPROUVE)

Fait en __2__ exemplaires et de bonne foi,

A Zoufftgen

le

Le bailleur,

Cachet de la Mairie
